



## Les maladies auto-immunes



**L**E THÈME DES MALADIES AUTO-IMMUNES est vaste, et il serait audacieux de vouloir le résumer dans ce seul numéro. Nous nous sommes donc attardés sur des sujets d'application clinique et pharmacologique.

Nous reverrons avec vous comment aborder les polyarthralgies, l'urticaire, deux problèmes fréquents qui sont souvent la manifestation d'un processus auto-immun. L'arsenal pharmacologique contre les maladies auto-immunes est en effervescence, et nous en profiterons pour faire le point sur les anti-inflammatoires non stéroïdiens et les traitements immunosuppresseurs. Les premiers

parce que, avec la venue d'une pléthore de nouvelles molécules, on en vient à perdre son latin, et les seconds parce que, dans le contexte d'une médecine ambulatoire, les patients qui bénéficient de ces traitements plus énergiques ont tout intérêt à ce que leurs médecins généraliste et spécialiste soient sur la même longueur d'onde.

Il est bien connu que plusieurs maladies auto-immunes ont une prédilection pour les femmes. Vous trouverez donc deux articles qui feront le point sur les interrelations entre la maladie et les différents cycles de vie de la femme.

Mais nous avons volontairement évité de discuter des principes moléculaires et cellulaires fondamentaux qui sous-tendent les maladies auto-immunes. Après avoir répondu au post-test, laissez donc libre cours à votre curiosité et allez consulter la littérature récente sur le sujet.

**Martin Blaquière, m.d.,  
interniste et allergiste  
Montréal**

**Agrément.** La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

**Post-test.** Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie I seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.